Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Thomas Wenger, Sylvain Thévoz, Denis
Chiaradonna, Badia Luthi, Nicole Valiquer Grecuccio,
Grégoire Carasso, Bertrand Buchs, Glenna Baillon-Lopez,
Jocelyne Haller, Emmanuel Deonna, Patrick Saudan,
Marjorie de Chastonay, Pierre Eckert, Didier Bonny,
Marta Julia Macchiavelli, Boris Calame, Ruth Bänziger,
Adrienne Sordet

Date de dépôt : 24 novembre 2021

Proposition de motion

Sobriété numérique, pour que Genève ne soit pas déconnectée de l'urgence climatique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les engagements climatiques de la Suisse et du canton de Genève, et notamment les deux objectifs du Plan climat cantonal renforcé le 2 juin 2021, à savoir : une diminution de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone au plus tard en 2050;
- la nécessité, pour évaluer l'empreinte des appareils électroniques et outils numériques, de tenir compte de leur cycle de vie complet, y compris l'énergie « grise » liée à leur production, et notamment : l'extraction des matières premières, leur transport, leur transformation et assemblage, l'acheminement des produits finaux, leur entretien et enfin le traitement des déchets électroniques (recyclage ou élimination). A cela doivent encore être ajoutées les ressources et l'énergie nécessaires au fonctionnement et à l'utilisation des équipements : raccordements, électricité, mise en réseau, stockage de données, etc.;
- la haute fréquence de renouvellement des équipements numériques ;
- le trop faible recyclage des déchets électroniques et matériaux qui les composent;

M 2809 2/8

 l'empreinte carbone et environnementale du numérique qui, ainsi évaluée, pèse très lourd, et de plus en plus au vu de la transition numérique en cours;

 que presque chaque Genevoise ou Genevois possède chez elle ou lui au moins un appareil électronique ou outil numérique hors d'usage qui devrait être recyclé,

invite le Conseil d'Etat

- à adhérer sans délai à l'Institut du Numérique Responsable (INR) suisse ;
- à respecter et mettre en œuvre les objectifs de la Charte du numérique responsable de l'INR suisse;
- à prolonger la durée de vie des outils numériques utilisés dans l'administration cantonale et à privilégier pour tout achat de matériel électronique, en particulier dans le domaine informatique (ordinateurs, tablettes, imprimantes, etc.), des produits reconditionnés;
- à sensibiliser les consommatrices et consommateurs à l'empreinte carbone et environnementale du numérique;
- à organiser au minimum 2 fois par année, en partenariat avec les collectivités et institutions publiques, les écoles, les commerces et entreprises du secteur privé, la société civile, des journées de récolte d'appareils électroniques ou outils numériques hors d'usage auprès de la population genevoise, des administrations et des entreprises pour augmenter le recyclage des matériaux;
- à soutenir la création d'une filière genevoise spécialisée dans le recyclage des appareils électroniques et outils numériques;
- à interpeller la Confédération et les organisations internationales compétentes pour accentuer la lutte contre l'obsolescence programmée des outils numériques (smartphones, ordinateurs, ordinateurs portables, imprimantes, etc.).

3/8 M 2809

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les députées, Messieurs les députés,

Il y a à peine une semaine s'achevait la « COP 26 », conférence internationale de Glasgow sur les changements climatiques. L'accord finalisé à l'issue de ce sommet (dit « Pacte de Glasgow »), bien que décevant et insuffisant à plusieurs égards, matérialise de nouveaux engagements des pays signataires en faveur d'une réduction massive des émissions de gaz à effet de serre (GES) au cours des trois prochaines décennies. Objectif : limiter le réchauffement à 1,5 °C en réduisant d'ici 2030 les émissions de GES de 45% par rapport à 2010 et en atteignant la neutralité carbone d'ici 2050.

La Suisse et en particulier le canton de Genève s'étaient pour leur part déjà dotés d'objectifs ambitieux puisque la « Stratégie climatique à long terme de la Suisse »¹, adoptée en janvier de cette année en application de l'Accord de Paris, et le « Plan climat cantonal 2030 – 2^e génération »², présenté en juin par le gouvernement genevois, visent respectivement une diminution par rapport à 1990 de 50% et 60% des émissions de GES d'ici 2030 – avec bien sûr, comme horizon, l'indispensable neutralité carbone en 2050.

Le développement numérique : un impact environnemental lourd...

Face à l'urgence climatique, le numérique peut tout à la fois être un formidable outil au service de la transition énergétique (par les gains d'efficience et les innovations technologiques qu'il rend possibles notamment, cf. par exemple les systèmes dits « intelligents ») et un facteur aggravant pesant de tout son poids dans l'accélération du réchauffement. Car le développement exponentiel des systèmes numériques se fait au prix d'une consommation de ressources et d'énergie considérable, encore trop souvent ignorée ou sous-estimée.

En effet, pour évaluer les réels impacts environnementaux de la production et consommation d'outils numériques et appareils électroniques, il est nécessaire de tenir compte de toutes les étapes du cycle de vie de ces

Disponible au téléchargement ici : https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-82140.html

² Disponible au téléchargement ici : https://www.ge.ch/document/24973/telecharger

M 2809 4/8

objets ; de l'extraction des matières premières au traitement des déchets, en passant par le transport des matériaux, leur transformation, leur assemblage, l'acheminement des produits finaux vers les consommateurs et consommatrices et leur entretien après achat. A cela doivent encore être ajoutées les ressources et l'énergie nécessaires au fonctionnement et à leur utilisation, notamment : raccordements, électricité, mise en réseau, stockage de données, etc.

Au niveau mondial, en tenant compte de tous ces éléments, on estime aujourd'hui que le numérique serait responsable à lui seul de 2,1% à 3,9% des émissions de CO₂ – à comparer par exemple à l'aviation, qui représente elle 2,5% du total des émissions mondiales³. A noter que, sans surprise, les volumes de consommation numérique sont très inégalement répartis dans le monde⁴ et qu'une grande part des émissions produites résulte de la consommation des pays dits du « Nord ». A Genève, les émissions de GES liées au numérique seraient actuellement d'au moins 250 000 tonnes de CO₂ par an, dont un quart seulement serait généré sur le territoire cantonal, le reste correspondant aux émissions dites « grises » c'est-à-dire produites à l'étranger (le plus souvent dans des pays en développement)⁵. Cette délocalisation de l'empreinte carbone de notre consommation numérique, outre qu'elle contribue à rendre peu visible la pollution liée au numérique, ne va évidemment pas sans poser de problèmes éthiques.

La question de la gestion des déchets électriques et électroniques est à cet égard symptomatique. A l'échelle globale, de nombreux pays continuent en effet d'exporter massivement leurs déchets de ce type, principalement vers l'Asie et l'Afrique, alors même que les pays réceptionnaires ne disposent pas toujours des moyens de traiter (recycler ou éliminer) correctement ces déchets. Les conséquences de cet état de fait sont bien sûr désastreuses, tant sur le plan social et sanitaire qu'environnemental⁶.

...et grandissant

Si la Suisse est plutôt bonne élève en la matière, il n'en reste pas moins que, chaque année, le volume total de ces déchets augmente et avec lui la demande d'énergie du secteur. Cette « inflation énergétique » est notamment

https://www.franceculture.fr/emissions/le-journal-des-sciences/le-journal-des-sciences-du-jeudi-16-septembre-2021

⁴ https://theshiftproject.org/article/pour-une-sobriete-numerique-rapport-shift/

⁵ Cf. Plan climat cantonal – 2^e génération, p. 87

Par exemple : https://www.letemps.ch/sciences/lasie-se-noie-une-montagne-dechets-electroniques

5/8 M 2809

liée à une tendance à l'hyperconsommation encouragée par un marketing agressif des professionnels de la branche. Ces derniers n'hésitent pas à promouvoir le remplacement d'équipements fonctionnels à des fins purement commerciales (vendre le dernier-né de la gamme à des individus possédant une version antérieure du produit pourtant encore en parfait état de marche). Diverses techniques sont également déployées dans le but de réduire délibérément la durée de vie des produits vendus et ce afin de les rendre effectivement obsolètes de manière précoce, suggérant dès lors un nouvel achat (techniques habituellement désignées et regroupées sous le terme d'« obsolescence programmée »). Les comportements qu'induisent de telles pratiques chez les consommateurs et consommatrices, outre les effets négatifs qu'ils peuvent avoir sur l'individu lui-même (coût économique, frustration, etc.), sont catastrophiques sur le plan environnemental. Il s'agit ni plus ni moins d'un gaspillage massif d'énergie et de ressources, aux antipodes des prescriptions de la durabilité. L'utilisation qui est faite de ces appareils et outils numériques, et en particulier la récente « explosion des usages vidéo (YouTube, Skype, Zoom, Netflix, streaming, etc.) »⁷, est elle aussi très problématique.

Ajoutées au déploiement du numérique dans toujours plus de sphères organisationnelles (privée, professionnelle, administrative, scolaire, etc.) et à l'augmentation du nombre d'équipements qui en découlent, ces évolutions dans les usages et modes de consommation se traduisent par une forte augmentation de la consommation d'énergie globale directement induite par le numérique. Aujourd'hui estimée à +9% par an, cette croissance n'est pas soutenable au plan environnemental⁸.

Vers la sobriété numérique

En résumé, le bilan carbone du numérique est mauvais et il s'alourdit d'année en année, à un rythme qui doit nous alerter et nous faire réagir. Il est impératif de revoir nos usages, nos comportements et, globalement, de nous orienter vers plus de sobriété.

La « sobriété numérique » est un principe d'action qui implique de remettre au centre de nos usages et choix technologiques la question de l'utilité sociale et celle des coûts, à la fois directs et indirects, économiques, sociaux et environnementaux. The Shift Project en propose la définition opérationnelle suivante: « acheter les équipements les moins puissants

https://theshiftproject.org/article/pour-une-sobriete-numerique-rapport-shift/

https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2020/10/Deployer-la-sobrietenumerique_Resume_ShiftProject.pdf

M 2809 6/8

possibles, les changer le moins souvent possible, et réduire les usages énergivores superflus »9.

Il ne s'agit bien sûr pas de s'opposer à la transition numérique ; celle-ci est déjà largement entamée et est porteuse de formidables opportunités. Il s'agit en revanche de ne développer que les outils qui démontrent une véritable utilité au plan sociétal, celle-ci devant être mise en perspective avec le coût environnemental induit. Pour cela, il nous faut sortir de l'automatisme dans lequel nous plongent des techniques commerciales sophistiquées, reprendre le contrôle de nos usages numériques, retrouver la maîtrise de nos choix technologiques, planifier et prioriser les investissements et devenir plus sélectifs. Dans les termes du think tank : « il faut non seulement optimiser l'usage de l'énergie et des ressources naturelles mais également minimiser le renouvellement des équipements et dédier les ressources aux usages qui ont la plus forte valeur sociétale »¹⁰.

Le rôle moteur de l'Etat

Dans cette perspective, l'Etat a un rôle central à jouer et se doit d'être exemplaire dans le pilotage de la transition numérique. Les auteurs et autrices de la présente motion proposent ainsi que le canton de Genève adhère sans délai à l'Institut du Numérique Responsable (INR) - Suisse et s'engage à respecter et mettre en œuvre les objectifs de la charte du réseau.

L'INR, présent en France, en Belgique, et depuis peu en Suisse, s'est constitué sous l'impulsion d'une association française (originellement dénommée « Club Green IT ») dont l'objectif est de promouvoir un numérique responsable, c'est-à-dire « capable de proposer des solutions / innovations soutenables pour la planète, éthiques et inclusives »¹¹. Constitué sous forme d'un réseau international, l'INR rassemble des acteurs tant publics (collectivités) que privés (entreprises, associations) et se veut être un lieu de réflexion, d'échange et de partage de bonnes pratiques. Si la réduction de l'empreinte environnementale du numérique est au cœur de la démarche, la lutte contre l'exclusion sociale ainsi que les enjeux de transparence et de bonne gouvernance du web y sont également intégrés. La « Charte Numérique Responsable »12, organisée en 5 axes principaux, synthétise les

https://theshiftproject.org/article/pour-une-sobriete-numerique-rapport-shift/

¹⁰ https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2020/10/Deployer-la-sobrietenumerique Resume ShiftProject.pdf

https://institutnr.org/inr-numerique-responsable

Disponible au téléchargement ici : https://charte.institutnr.org/wpcontent/uploads/2021/04/Charte-SW-Vert FR-1.pdf

7/8 M 2809

engagements et objectifs des signataires dans ces domaines. L'Etat de Genève, en adhérant à l'INR suisse, affirmerait ainsi sa volonté d'œuvrer activement en faveur d'une transition numérique qui soit à la fois éthique et soutenable. Il bénéficierait alors des ressources et de l'expertise d'un réseau international en cours de consolidation. A noter que la Ville de Genève a, elle, déjà officialisé son adhésion à l'INR suisse ce printemps (mars 2021).

Par ailleurs, à travers la présente proposition de motion il s'agit également d'inviter le Conseil d'Etat à interpeller la Confédération et les organisations internationales compétentes pour accentuer la lutte contre l'obsolescence programmée des outils numériques (smartphones, ordinateurs, ordinateurs portables, imprimantes, etc.) mis sur le marché, et d'autre part, prolonger au maximum la durée de vie de ceux utilisés dans l'administration cantonale. Sur ce second point, le renouvellement du matériel informatique par exemple devrait être limité au strict nécessaire et donner lieu, dans toute la mesure du possible, à l'achat de produits reconditionnés plutôt que neufs. Subsidiairement, les produits dits « à basse consommation » devraient systématiquement être privilégiés.

Afin d'encourager des pratiques similaires au sein de la population et de promouvoir plus largement des usages et comportements compatibles avec le principe de la sobriété numérique, le Conseil d'Etat est également invité à mettre sur pied des campagnes de sensibilisation des consommateurs et consommatrices à l'empreinte environnementale du numérique. Contrairement à d'autres types de pollutions (plastique, carburants, etc.), celle liée au numérique est en effet encore relativement peu connue du grand public et est trop souvent sous-estimée, voire absente du débat public. Pour qu'une prise de conscience s'opère à ce propos, l'Etat doit communiquer largement et de manière accessible, avec un discours adapté aux différents profils d'utilisateurs et utilisatrices.

Finalement, le recyclage des appareils électroniques doit être soutenu et encouragé de manière plus proactive qu'actuellement. Pour cela, les auteurs et autrices de cette motion suggèrent la création d'une filière genevoise spécialisée dans le recyclage de ces appareils et matériaux ainsi que l'organisation de collectes régulières, plusieurs fois par année, en partenariat avec les collectivités et institutions publiques, les écoles, les commerces et les entreprises du secteur privé. Coordonnées à grande échelle, ces actions de récolte d'appareils électroniques hors d'usage s'inscriraient pleinement dans le plan d'actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux de la transition numérique et permettraient certainement d'augmenter le taux de recyclage de ces déchets sensibles.

M 2809 8/8

Au vu de ces explications, nous vous prions, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.